



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 129148

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les propositions exprimées par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la médecine scolaire. Les rapporteurs du texte préconisent de confirmer la faculté des médecins scolaires de prescrire des examens diagnostiques, notamment des bilans orthophonistes. Ils suggèrent en outre que soit affirmée la continuité des actions de dépistage et des soins en développant les fonctions « d'accompagnement santé » des familles dans les zones prioritaires sur le plan médico-social. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel est son avis sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129148

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1808

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)